

## **PROCÈS-VERBAL**

### **Comité syndical intervenant en substitution du Conseil d'Exploitation de la régie Vélib'**

Séance du 18 décembre 2017

---

Le dix-huit décembre deux mille dix-sept, à 14 heures, le Comité syndical intervenant en substitution du Conseil d'Exploitation, dûment convoqué le 12 décembre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Paris, 5 rue de Lobau 75004 Paris, sous la présidence de Mme Catherine Baratti-Elbaz.

Nombre de délégué·es en exercice : 69

Nombre de personnalités qualifiées extérieures en exercice : 2

Nombre de présents·es ou représenté·es : 46 (dont 13 pouvoirs)

#### **Étaient présents :**

##### **Titulaires :**

Mme France Bernichi (Alfortville), M. Jean-Michel Arberet (Arcueil), M. Thierry-Michel Isoard (Asnières-sur-Seine), M. Henri Vincent (Bois-Colombes), M. Boujemaa El Kasmi (Bondy), M. Pascal Turano (Charenton-le-Pont), M. Michel Faye (Fontenay-aux-Roses), M. Christophe Bernier (Gennevilliers), M. Fatah Aggoune (Gentilly), Mme Geneviève Gaillabaud (La Garenne-Colombes), M. Ibrahima Traoré (Le Kremlin-Bicêtre), Mme Catherine Pilon (Montreuil), Mme Marie-José Rambeau (Montrouge), M. Philippe Lebeau (Pantin), Mme Catherine Baratti-Elbaz (Paris), Mme Marie-Michelle Phojo (Romainville), Mme Monique Bouteille (Rueil-Malmaison), M. Mahrouf Bounegta (Villejuif), Mme Christine Bruneau (GPSO), M. Hervé Lievre (GPSO), M. Jean-Marc Szmargd (GPSO), M. Antoine Dupin (GPSO), M. Michel Jiaume (GPSO) M. Bernard Roche (GPSO).

##### **Personnalité qualifiée extérieure :**

Mme Geneviève Laferrere

##### **Suppléant(e)s avec voix délibératives :**

Mme Catherine Denis (Bagnolet), M. Hervé Willaime (Cachan), M. Lionel Bertrand (Fontenay-sous-Bois), Mme Anna Angeli (Le Pré-Saint-Servais), M. Thibault Simeoni (Maisons-Alfort), M. Patrice Marchal (Nanterre), Mme Tiffany Culang (Saint-Mandé), M. Timothé Lefebvre (Sceaux).

##### **Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Bruno Tuder (Bagneux) à Hervé Willaime, M. Yves Fuchs (Champigny) à Ibrahima Traoré, M. Hervé Hemonet (Colombes) à Geneviève Gaillabaud, M. Stéphane Prat (Ivry-sur-Seine) à Lionel Bertrand, M. Boutaëb Kaddani (Joinville-le-Pont) à Thibault Simeoni, Mme Sophie Deschiens (Levallois-Perret) à Monique Bouteille, M. Rodéric Aarsse (Malakoff) à Catherine Pilon, M. Christophe Najdovski (Paris) à Catherine Baratti-Elbaz, M. Jean-Marie Ballet (Puteaux) à Jean-Marc Szmargd, M. Abdel-Ilah Azmi (Saint-Cloud) à M. Antoine Dupin, M. Alain Guetrot (Saint-Maurice) à M. Pascal Turano, M. Gauthier Mougine (GPSO) donne pouvoir à Bernard Roche, M. Patrick Ollier (la Métropole du Grand Paris) à Christine Bruneau.

### **Excusés :**

M. Christophe Boissière (Vincennes) M. Jean-Marc Bourjac (Vitry-sur-Seine), M. Daniel Guiraud (la Métropole du Grand Paris).

### **Assistaient également à la séance :**

Mme Véronique Haché, directrice du Syndicat, M. Malik Salemkour, directeur juridique, de la commande publique et des finances, Mme Mélody Tonolli, directrice de la communication et du marketing, Mme Fabienne Puig, directrice de l'administration générale et des ressources humaines, M. Olivier Bonnefoy, directeur des services techniques, Mme Nathalie Couram, chargée des ressources humaines, Mme Sophie Lherault, assistante de direction, et M. Pierre Rapeau, chargé de l'administration générale.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2017

2. Avis requis sur :

- Les montants des contributions 2017 au titre de la compétence Velib'
- La décision modificative n°2 du budget annexe Régie Velib' 2017
- Les montants des contributions 2018
- Le budget primitif 2018 - budget annexe

3. Points divers : Avancement sur les travaux des stations Vélib'

**La Présidente** a ouvert la séance à 14 heures après avoir constaté que la condition de quorum était remplie.

Elle informe les membres que la séance commencera par une présentation par l'équipe de la société Smovengo de l'état d'avancement de l'installation des stations et de la production des vélos et ensuite une explication sur le lancement du service à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Au préalable, la présidente indique concernant le vélo tour que beaucoup de futurs usagers ont eu l'occasion de tester les nouveaux vélos, que les membres pourront également les tester à partir de 17 heures dans la cour de l'hôtel de ville et que les retours sont très positifs à la fois pour les vélos mécaniques et électriques. Par rapport au free-floating, elle précise qu'une note argumentée sera transmise à tous les représentant.es titulaires et aux maires, abordant aussi bien le sujet des vélos en free-floating que les questions de financement public du service Vélib' tout en précisant qu'il n'y a pas de problème juridique à financer un service public de vélos.

Elle indique également, qu'elle a été récemment reçue par Elisabeth Borne, ministre des Transports, pour évoquer de possibles évolutions législatives face à la prolifération de vélos en free-floating et des outils visant à leur régulation dans l'espace public dont pourraient disposer les maires. Il a également été question de l'évolution du service Autolib', de voies réservées aux véhicules électriques et d'une possible mise à disposition des bornes de rechargement aux véhicules de particuliers.

**La Présidente** cède ensuite la place aux représentants de la société Smovengo.

Chacun des représentants s'est en premier lieu présenté et M. Marteil a pris la parole.

**M. Yann Marteil** (Directeur général délégué de Mobivia, et Président du groupement Smovengo) rappelle que le service Smovengo démarrera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec un point de départ un peu bas mais une montée en charge progressive du système de 40 à 80 stations par semaine jusqu'à l'objectif d'un dispositif complet à horizon mars-avril. Le projet, dit-il, est parti avec un certain nombre d'handicaps, et notamment un recours juridique de JC Decaux, qui a retardé la signature du contrat et le démarrage des travaux de plus de six semaines.

**M. Jorge Azevedo** (Directeur général de Smovengo) indique que de ce fait, le déploiement doit se faire sur une durée plus courte et contrainte par rapport à ce qui avait été envisagé. Il informe les membres que les chantiers ne peuvent véritablement être accélérés, en raison des pièces détachées venant en grande partie de l'étranger et étant assemblées à différents endroits de France. Les équipes de chantier sont en train de finaliser l'apprentissage et un process beaucoup plus industrialisé va ainsi pouvoir être lancé en début d'année en vue de rattraper le retard.

**Sébastien Fraisse** (Directeur général d'Indigo France) ajoute que la dimension sociale du projet, largement reprise par les médias, a également fait l'objet de nombreuses discussions avec dans un premier temps Cyclocity et dans un second temps les organisations syndicales de Cyclocity. Il explique que Smovengo s'est engagé à privilégier les candidatures des salariés de Cyclocity et, qu'à la suite du jugement du TG de Nanterre le 14 novembre qui a donné raison à Smovengo et retardé les candidatures, un accord transactionnel a été trouvé avec les organisations syndicales de Cyclocity s'inscrivant dans le plan de sauvegarde de l'emploi de la société. Il termine en indiquant que plus de 180 candidatures ont ainsi été déposées depuis le 6 décembre.

**Laurent Mercat** (Président fondateur de l'entreprise Smoove, partenaire de Smovengo sur la partie équipements) rappelle que Smoove est le fabricant de l'intégralité du dispositif, bien que certains composants viennent de l'étranger. Il précise qu'un premier retard a été accusé sur l'acheminement de composants électroniques importés de Chine, par train, et non par bateau, pour des raisons écologiques et de délais. Les containers s'en sont hélas retrouvés bloqués un certain temps aux douanes polonaises. D'autre part, Smoove travaille sur ce projet avec plus de 150 sous-traitants français et a vu ses effectifs tripler. Si la trêve des confiseurs bloque quelque peu les capacités de rattrapage du retard de signature, la livraison des équipements au mois de janvier se fera néanmoins au rythme attendu.

**Yann Marteil** conclut que Smovengo compte accompagner cette phase de lancement sur le premier trimestre 2018 en permettant aux citoyens de s'approprier ce nouveau Vélib' et de tester les vélos électriques. Un très bon accueil ayant déjà été fait au « Vélib' Tour » lancé depuis deux mois dans les nouvelles communes adhérentes, il a été décidé de lancer une opération spéciale de tests sur les produits et d'événements à chaque inauguration de nouvelle station.

Enfin, il salue le travail mené en collaboration avec les équipes du Syndicat sur ce chantier difficile aux différentes dimensions sociales, techniques et territoriales. La mobilisation de chacun est totale. Le maillage sera de 25.000 vélos, dont 7.000 électriques, et 1.400 stations dotées des dernières technologies sur le vélo connecté. Il espère ainsi qu'après l'actuelle phase assez contrainte, la satisfaction et l'appropriation des utilisateurs seront au rendez-vous.

**La Présidente** remercie l'équipe de Smovengo pour leur présentation, leurs efforts en vue de trouver un accord avec les salariés de Cyclocity. Elle précise qu'en considération des difficultés de fonctionnement et aux impacts de la grève des salariés de Cyclocity qu'a connu le service Vélib', la Ville de Paris a décidé d'offrir 15 minutes gratuites jusqu'à fin décembre 2017 puis trois heures en 2018 aux actuels usagers du service. Le Syndicat devra par la suite aux nouvelles mesures visant à attirer de nouveaux abonnés. Elle annonce par ailleurs qu'elle ira visiter le 19 décembre avec la Maire de Paris les usines d'assemblage des vélos à la Roche-sur-Yon et rappelle à cet effet que ce nouveau projet Vélib' est également créateur d'emplois sur l'ensemble du territoire français.

**Mme Catherine Pilon (Montreuil)** souhaiterait être assurée que la passation de prestataire se fera sans rupture de service et à quelle échéance ce dernier sera disponible à 100%.

**M. Christophe Bernier (Gennevilliers)** souhaiterait connaître le pourcentage de stations fonctionnelles début janvier.

**M. Jean-Michel Arberet (Arcueil)** invite la société Smovengo et le Syndicat à communiquer urgemment sur le fait que certaines villes comme Arcueil n'auront aucune station fonctionnelle au 1<sup>er</sup> janvier.

**La Présidente** rappelle qu'elle a tenu à ce que les premières informations de Smovengo sur les retards soient faites dans le cadre du Comité syndical, avant la communication aux élus et au public.

**Mme Tiffany Culang (Saint Mandé)** signale que les dates de raccordements électriques des stations de sa ville ne sont toujours pas connues.

**Mme Florence de Pampelonne (GPSO)** s'inquiète de la montée en puissance du free-floating et demande si la solution ne serait pas de monter en puissance sur le vélo électrique.

**Mme France Bernichi (Alfortville)** demande si les pneus seront facilement gonflables et, le cas échéant, si Smovengo fournira les pompes.

**M. Yann Marteil** rappelle que le projet a toujours compris deux phases, le démontage puis le remontage, sur deux fois trois mois, avec un certain inconfort à anticiper. Le retard pris n'est que de quelques semaines sur le planning initial du projet. Les solutions pour que le projet soit reçu comme il doit l'être sur Gennevilliers et Arcueil doivent être trouvées. Il faudra effectivement communiquer au global sur la situation début janvier et sur la date cible finale en avril.

**M. Jorge Azevedo** précise qu'entre 50 et 200 stations seront opérationnelles au 31 décembre. La dernière phase de processus consiste effectivement à les connecter. A partir de janvier, les équipes seront beaucoup plus disponibles et efficaces et pourront atteindre des niveaux de déploiement beaucoup plus rapides, voire supérieures à ce qui avait été prévu.

**M. Laurent Mercat** reconnaît que le phénomène du free-floating n'avait pas été anticipé à cette hauteur. Néanmoins, la concurrence de ces systèmes ne pourrait concerner que les usagers occasionnels et principalement des touristes. Si l'actuelle période de travaux leur est opportune, la tarification bien plus avantageuse, les matériaux beaucoup plus solides et notamment les pneus des nouveaux Vélib' permettront de vite reconquérir les usagers franciliens.

Smovengo restera par ailleurs très attentif à l'usage des vélos électriques, dont la proportion pourrait être doublée si telle en est la décision du Syndicat. Les nouveaux Vélib' sont en effet des systèmes hybrides et un simple passage en atelier pourra permettre de passer un vélo mécanique en électrique, et les 60.000 bornettes du réseau sont à recharge. Avant même cette possible mutation, Vélib' sera déjà, dès 2018, le premier projet mondial de déploiement de VAE à cette échelle. Enfin, les pneumatiques seront de qualité similaire aux Vélib' actuels, à la différence que l'exploitant Smovengo passera plus régulièrement sur les stations avec des gonfleurs électriques pour s'assurer que les gonflages soient toujours appropriés.

**M. Sébastien Fraisse** ajoute que le déploiement est justement rendu plus complexe par cette dimension des vélos électriques. D'autre part, la passation de prestataire se fera sans rupture de service du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, avec migration des abonnés Vélib' sur le système Smovengo.

**M. Christophe Bernier (Gennevilliers)** suggère au Syndicat de vite communiquer aux franciliens, et aux parisiens, qu'il n'y aura le nombre prévu de stations opérationnelles au 1<sup>er</sup> janvier.

**M. Michel Jiaume (GPSO)** souhaiterait connaître le délai d'une migration mécanique/électrique.

**Mme France Bernichi (Alfortville)** rapporte que la ville de Nantes a fait installer des panneaux indicatifs des emplacements des stations et demande si cela sera prévu dans le nouveau service.

**Laurent Mercat** répond que s'il suffira de 45 minutes en atelier pour transformer un vélo mécanique en électrique, il faudra ajouter le délai d'approvisionnement de l'intégralité des pièces qui pourra aller jusqu'à 6 mois à partir de la demande de migration. D'autre part, tous les totems comporteront un plan géo-référencé dynamique qui, sur un écran de 17', présenteront en temps réel les disponibilités de vélos et de stationnements sur les stations alentours.

**La Présidente** remercie l'équipe de Smovengo qui quittent ensuite la séance. Elle rappelle aux membres que des pénalités ont également été prévues dans la convention si l'exploitant ne respectait pas le calendrier de déploiement arrêté.

Elle demande ensuite aux représentant.es un.e secrétaire de séance.

Mme France Bernichi est désignée secrétaire de séance.

## **1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical intervenant en substitution du conseil d'exploitation du 9 novembre 2017**

**La Présidente** s'enquiert de remarques sur le procès-verbal du 9 novembre 2017.

*En l'absence d'observations, le procès-verbal du Comité syndical intervenant en substitution du Conseil d'exploitation du 9 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.*

## **2. Délibérations**

- Avis sur les montants des contributions 2017 au titre de la compétence Velib' (délibération VM 2017 07)

**La Présidente** donne la parole à M. Malik Salemkour

**M. Malik Salemkour (Directeur juridique des finances et de la commande publique)** explique que l'interprétation comptable de la nature de la subvention de la Ville de Paris par les services en charge du contrôle des comptes du Syndicat n'a pas permis d'imputer cette recette en fonctionnement. Il précise que cette difficulté contraint le Syndicat, pour la couverture des dépenses exécutées sur le budget annexe Velib', à solliciter dès 2017, la contribution de l'ensemble des collectivités adhérentes à l'option Vélib' du Syndicat, dont le remboursement était initialement planifié pour 2018. Il ajoute que la Métropole du Grand Paris a accepté de contribuer au fonctionnement en versant une subvention de 50 000€ qui permettra ainsi de réduire la contribution des communes hors Paris à 375€ par station pour 2017.

C'est pourquoi, dit-il, afin de couvrir les dépenses de fonctionnement 2017 sur la régie Velib' par des recettes équivalentes, il est proposé de fixer conformément à l'article 14 des statuts du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole, les montants des contributions liées aux dépenses de fonctionnement du Syndicat pour la compétence Velib' pour l'année 2017 comme suit :

- 375 € par station pour chacune des collectivités adhérentes à la compétence optionnelle Velib', hors Paris, pour un montant global de 146 250 € ;
- 50 000 € de subvention forfaitaire pour la Métropole du Grand Paris (MGP) pour 200 équivalent stations ;
- 500 € par station pour la Ville de Paris soit un montant global de 505 000 €.

**La Présidente** s'enquiert d'éventuelles questions.

**Mme Tiffany Culang (Saint Mandé)** a compris que Paris allait voter favorablement pour cette subvention quel que soit l'avis des autres membres. A ce titre, elle annonce qu'elle s'abstiendra au nom de sa ville de voter sur cette délibération.

**M. Christophe Bernier (Gennevilliers)** demande s'il s'agit d'une subvention de la Métropole du Grand Paris ou d'une somme que les villes devront rembourser en 2018. Il souhaiterait également savoir s'il est prévu pour les communes des Hauts-de-Seine une contribution différente en termes de stations si ces dernières choisissent d'implanter une station sur une voirie départementale.

**Mme Véronique Haché (Directrice du Syndicat)** répond qu'il s'agit d'une subvention de fonctionnement de la Métropole du Grand Paris. Il ne s'agit donc pas d'une avance mais du montant de la contribution de fonctionnement de la Métropole du Grand Paris au Syndicat pour 2017.

**La Présidente** explique que le Président du conseil départemental des Hauts-de-Seine a écrit à l'ensemble des maires ayant adhéré à Vélib' pour le leur reprocher. D'autre part, ce département ayant fait le choix de ne pas exonérer les communes de redevance, les tarifs peuvent s'en retrouver élevés. La première solution serait de revoir la distribution des stations pour les placer sur des voiries communales, au risque d'une dégradation de la pertinence du service et d'un retard des installations, la seconde serait d'envisager la prise en charge de la station par la commune et la dernière, plus difficile, serait de faire changer d'avis M. Patrick Devedjian, président du conseil départemental du 92.

**La Présidente** soumet ensuite la délibération au vote.

*2 abstentions : Saint-Mandé et Levallois-Perret*

*2 avis défavorables : Maisons-Alfort et Joinville-le-Pont*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, émet à la majorité un avis favorable sur les montants des contributions des membres du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole pour l'exercice 2017, au titre de la compétence Velib' qui sont fixés comme suit : - 375 € par station pour chacune des collectivités adhérentes à la compétence optionnelle Velib', hors Paris, pour un montant global de 146 250€ ; - 50 000 € de subvention forfaitaire pour la Métropole du Grand Paris pour 200 équivalent stations ; - 500 € par station pour la Ville de Paris soit un montant global de 505 000 €.**

- Avis sur la décision modificative n°2 du budget annexe 2017 Régie Velib' à seule autonomie financière (délibération VM 2017 08)

**La Présidente** donne la parole à M. Malik Salemkour

**M. Malik Salemkour (Directeur juridique des finances et de la commande publique)** précise qu'il s'agit de modifier les imputations comptables des dépenses directes qui passent en refacturation et de baisser la somme des investissements. Les modifications aboutissent à un delta de 13.009€ en recettes et en dépenses, en passant par une baisse de la dépense d'investissement de 4.000€. Les paiements d'honoraires directs sont mis en refacturation et la contribution de la ville de Paris a été baissée pour y inclure celle de la Métropole du Grand Paris et des autres collectivités.

**La Présidente** s'enquiert d'éventuelles questions et en l'absence, soumet la délibération au vote.

*1 abstention : Levallois-Perret*

*Le Comité syndical, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur la décision modificative n°2 du budget annexe 2017 arrêtée comme suit :*

*Section d'investissement*

| CHAPITRE                                      | ARTICLE                                           | DEPENSES |         | RECETTES |         |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------|---------|----------|---------|
|                                               |                                                   | DEDUIRE  | AJOUTER | DEDUIRE  | AJOUTER |
| 21- Immobilisations corporelles               | 2183- Matériel de bureau et matériel informatique | 4 000 €  |         |          |         |
| 021- Virement de la section de fonctionnement |                                                   |          |         | 4 000 €  |         |
| TOTAL                                         |                                                   | 4 000 €  |         | 4 000 €  |         |

Section de fonctionnement

| CHAPITRE                                                   | ARTICLE                                                     | DEPENSES |           | RECETTES  |           |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------|-----------|-----------|-----------|
|                                                            |                                                             | DEDUIRE  | AJOUTER   | DEDUIRE   | AJOUTER   |
| 70- Productions des services du domaine et ventes diverses | 70688- Autres prestations de services                       |          |           |           | 4 000 €   |
| 74- Dotations et Participations                            | 7474- Commune                                               |          |           | 189 699 € |           |
| 74- Dotations et Participations                            | 74758- Autres Groupement                                    |          |           |           | 50 000 €  |
| 77- Produits Exceptionnels                                 | 7788- Produits Exceptionnels divers                         |          |           |           | 150 000 € |
| 013- Atténuations de charges                               | 6479- Remboursement sur autres charges sociales             |          |           | 1 292 €   |           |
| 011- Charges à caractère général                           | 62871- Remboursement à la collectivité de rattachement      |          | 53 470 €  |           |           |
|                                                            | 6226- Honoraire                                             | 65 000 € |           |           |           |
|                                                            | 6228- Divers                                                |          | 4 000 €   |           |           |
| 012- Charges de personnel et frais assimilés               | 6215- Personnel affecté par la collectivité de rattachement |          | 138 388 € |           |           |
|                                                            | 64111- Rémunération Principale                              | 90 000 € |           |           |           |

|                                             |                                   |           |           |           |           |
|---------------------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|                                             | 64131- Rémunération non titulaire | 22 557 €  |           |           |           |
|                                             | 6488- Autres Charges              | 1 292 €   |           |           |           |
| 023- Virement à la section d'investissement |                                   | 4 000 €   |           |           |           |
| TOTAL                                       |                                   | 182 849 € | 195 858 € | 190 991 € | 204 000 € |
| SOLDE                                       |                                   |           | 13 009 €  |           | 13 009 €  |

- Avis sur les montants des contributions 2018 (délibération VM 2017 09)

**La Présidente** donne la parole à M. Malik Salemkour

**M. Malik Salemkour (Directeur juridique des finances et de la commande publique)** explique qu'il est proposé de fixer les contributions statutaires obligatoires des collectivités à 20.000€ par station pour la Ville de Paris, soit 1.150€ liés aux dépenses de fonctionnement du Syndicat pour la compétence Vélib' et 18.850€ au titre de la contribution inhérente aux coûts d'exploitation, et à 10.000€ par station pour les communes hors Paris, soit là encore 1.150€ liés aux dépenses de fonctionnement du Syndicat pour la compétence Vélib' et 8.850€ au titre de la contribution inhérente aux coûts d'exploitation. S'ajoute également la contribution de 50.000€ de la Métropole du Grand Paris au titre des dépenses de fonctionnement du Syndicat pour la compétence Velib' soit 250 € par station pour une équivalence de 200 stations. Il précise que ces montants pourront être ajustés en fonction des recettes usagers encaissées par le Syndicat.

**La Présidente** s'enquiert d'éventuelles questions et en l'absence, soumet la délibération au vote.

***Le Comité syndical intervenant en substitution du Conseil d'exploitation, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur les montants des contributions 2018 pour l'exercice de la compétence Velib'.***

- Avis sur le budget primitif 2018 – Budget annexe (délibération VM 2017 10)

**La Présidente** donne la parole à M. Malik Salemkour

**M. Malik Salemkour (Directeur juridique des finances et de la commande publique)** explique que les dépenses d'exploitation de l'année 2018 couvrent le forfait des 1.050 stations commandées (1010 sur Paris, 40 hors Paris) et les 350 autres commandées par les communes hors de Paris, soit un total de 1.400 stations, faisant l'objet d'une facturation à hauteur de 32,2 M€ pour le forfait et 7,75 M€ pour les stations au prix unitaire. Il précise que 100.000€ de prestations complémentaires ont également été prévues. S'y rajoutent, dit-il, les dépenses en fonctionnement du service Vélib avec son personnel dédié pour 808.000€ et son personnel mutualisé pour 480.000€. Les autres dépenses de personnel réunissant les contrats d'assurance, de mutuelle et de prévoyance représentent un total de 110.000€. Les loyers ont dû faire l'objet d'une facturation supplémentaire pour la prestation Vélib' et le budget de la prestation de service d'étude, dont l'assistance juridique, est quant à lui de 77.000€.

Les totaux sont ainsi de 40.050€ en dépenses d'exploitation et 1.650.000€ en frais de gestion, soit 41.700.050€, auxquels s'ajoutent 5.000€ de dépenses d'investissement en matériel informatique.

Concernant les recettes, M. Salemkour rappelle que le marché Vélib' rapporte 13 M€ hors taxe par an. Le déploiement progressif du service, la concurrence du free-floating, la possibilité offerte aux usagers d'être mensualisés sont autant de paramètres qui invitent à la prudence et à fixer les recettes à 13,51 M€ pour 2018.

Il ajoute que les contributions de la Ville de Paris sont quant à elles respectivement de 19.038.500€ et 3.451.500€. La subvention d'exploitation de la Métropole du Grand Paris est de 3.950.000€ et les prestations complémentaires de 100.000€, soit un total de 41.710.000€ en fonctionnement et 5.000€ en investissement, permettant d'arriver à l'équilibre budgétaire.

**La Présidente** s'enquiert d'éventuelles questions.

**Mme Monique Bouteille (Rueil-Malmaison)** souhaiterait savoir si les retards de recettes du premier trimestre 2018, ainsi que les gestes commerciaux qui pourraient être anticipés sur cette même période, pourraient amener à dégrader le budget.

**La Présidente** répond que l'estimation de recettes est calculée sur la base des 300 000 usagers actuels et au regard des tarifs adoptés par le Syndicat. Cette recette est annuelle et prend donc aussi bien en compte les retards et efforts du premier trimestre que l'augmentation attendu d'abonnés au cours de l'année 2018, bien que la prévision de la baisse des recettes reste un exercice compliqué. La mesure incitative à prendre pour le début de l'année sera par ailleurs à déterminer au prochain Comité.

**Mme Monique Bouteille (Rueil-Malmaison)** ajoute que la prévision est d'autant plus compliquée que le nombre de stations opérationnelles durant le premier trimestre sur Paris et les communes limitrophes reste encore inconnu. Elle estime que si les anciennes stations Vélib'1 sont les premières à être remises en fonction, le manque à gagner sera moins important. Si l'élan, dit-elle, se concentre au contraire sur les nouvelles communes, la participation des 300 000 premiers usagers de Vélib'1 sera plus faible.

**La Présidente** suppose que la répartition entre anciennes et nouvelles stations sera équilibrée. D'autre part, il est à anticiper que les anciens usagers, habitués au service, réutiliseront rapidement les nouveaux Vélib', malgré les éventuelles premières difficultés.

**M. Malik Salemkour (Directeur juridique des finances et de la commande publique)** ajoute qu'il faut également prendre en compte que cette passation se fait durant l'hiver, période de consommation la plus faible du service. Il est à espérer que la nouvelle tarification et la livraison complète du service à partir du printemps permettront de passer à 2 M€ de recettes par mois d'été, période de haute consommation, contre 1,5M€ actuellement.

**La Présidente** rappelle qu'un point sur le taux de renouvellement des abonnées et leur localisation sera fait à chaque Comité. Le geste commercial pour les anciens usagers pourrait être une prolongation de deux mois sur les vélos mécaniques pour les abonnements arrivant à échéance avant mars 2018.

**Mme Catherine Pilon (Montreuil)** suggère d'intensifier les opérations de démonstrations et les abonnements au printemps, une fois que le service sera pleinement opérationnel et la météo plus clémente.

**Mme Mélody Tonolli (Directrice de la Communication et du Marketing)** assure que le Syndicat a en effet demandé à Smovengo de travailler sur des propositions pour accompagner la montée en charge progressive.

Un certain nombre d'actions sur le terrain sont ainsi prévues dès janvier, avec la présence d'agents aux heures de pointe sur les stations activées pour accueillir les usagers et répondre à leurs questions. Ces actions s'articuleront avec une communication sur les réseaux sociaux pour les informer sur le nombre de stations qui seront activées par semaine, voire de pouvoir en alerter chaque usager de manière individualisée, ainsi qu'avec un accompagnement de chaque commune pour sa communication.

**M. Jean-Paul Mordefroid (Verrières-le-Buisson)** invite à ne communiquer sur l'ouverture d'une station qu'une fois que celle-ci sera pleinement opérationnelle. Il suppose d'autre part qu'il serait possible de faire des maquettes budgétaires pour le premier trimestre 2018 à partir du taux d'utilisation dégradée de fin 2017 et suggère de voter le principe de la prolongation d'abonnement dès la présente séance.

**M. Jean-Michel Arberet (Arcueil)** tempère la proposition de prolongation : il ne voit pas les usagers des communes hors Paris renouveler leur abonnement en janvier tant le service sera dégradé. La communication devra par ailleurs aussi signaler les stations fermées ou disparues.

**La Présidente** tempère qu'assez peu d'abonnements arriveront à échéance au cours des premières semaines de janvier. D'autre part, depuis que Paris ne couvre plus les frais de toutes les stations, certains maires n'ont pas reconduit le même nombre de stations sur leur commune, voire n'ont pas ré-adhéré. Il leur revient à eux, et non au Syndicat, de communiquer sur leur choix auprès de leur population. De même, il reviendra à Smovengo de communiquer sur les retards de travaux auprès des abonnés.

**M. Christophe Bernier (Gennevilliers)** suggère de vite réagir aux annonces de retard de Smovengo pour conserver les 300.000 abonnés actuels, soit en trouvant des solutions qui seront portées auprès des usagers par la Ville de Paris, soit en réunissant un Comité syndical extraordinaire très tôt début janvier pour préparer une réponse à une inévitable polémique.

**La Présidente** prend note de cette proposition et met au vote la délibération.

**Le Comité syndical**, après en avoir délibéré, **émet un avis favorable à l'unanimité sur le budget primitif du budget annexe « Régie Velib' » pour l'exercice 2018.**

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les délégués et lève la séance à 15 heures.

La secrétaire de séance,

France Bernichi



La Présidente,



Catherine Baratti-Elbaz  
Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement